

«Les Républicains doivent défendre une Europe d'États-nations»

- Par COLLECTIF COLLECTIF Julien Aubert
- Mis à jour le 15/01/2018 à 13:12
- Publié le 15/01/2018 à 12:22

FIGAROVOX/TRIBUNE - Le laboratoire d'idées «Oser la France», présidé par Julien Aubert, s'oppose dans une tribune à la ratification par la France du CETA. Pour les élus signataires, Les Républicains doivent opter pour une ligne souverainiste en vue des prochaines élections européennes.

«Oser la France» est un laboratoire d'idées lancé en novembre 2017 par le député LR Julien Aubert et rassemblant plusieurs parlementaires et élus gaullistes, souverainistes, patriotes et républicains.

En septembre 2017 est entré en vigueur un nouveau traité conclu entre le Canada et l'Union européenne, dont les peuples d'Europe ne connaissent que le nom: CETA, pour *Comprehensive Economic and Trade Agreement*. L'AECG (Accord Economique et Commercial Global), puisque tel devrait être son nom en français, pose un redoutable défi aux démocraties du «Vieux continent». Il est en effet devenu l'incarnation d'une machine économique qui échappe à ses concepteurs, c'est-à-dire les nations, au profit d'une logique entièrement mercantile.

La manière dont le traité est entré en vigueur est en soi extrêmement critiquable. Aucun parlement national n'a été en mesure de débattre de ce traité, négocié par les exécutifs et la Commission européenne. Le Parlement européen a certes été consulté et a approuvé par 408 voix contre 254 le texte, mais il ne peut prétendre incarner la volonté des peuples, car il n'y a pas, n'en déplaît au président de la République, de fantasmagorique «peuple européen». D'ailleurs, nous pouvons prendre l'exemple de la France: seuls 16 des 74 eurodéputés français ont voté pour. En d'autres termes, 78 % de «Non» qui ont été balayés par les autres pays. Ce sont des pays comme la Croatie, la Roumanie, la Slovaquie, l'Estonie ou le Luxembourg - dont les représentants ont le plus massivement voté pour - qui ont fait passer ce texte. La politique économique française peut-elle accepter ceci, sur des sujets vitaux?

Sur l'intérêt même du traité, le doute subsiste. Cet accord lève notamment 98 % des droits de douane entre l'Union européenne et le Canada, ce qui devrait permettre aux entreprises des deux parties de participer à leurs marchés publics respectifs. Le CETA devrait faire progresser à terme le produit intérieur brut (PIB) européen de seulement 0,02 % à 0,08 %, selon des études très critiquées publiées au début des négociations, en 2009. On connaît la relativité de ces études exploratoires qui sont rarement réanalysées ex-post pour les confronter à la réalité.

Ainsi, en 1992, les rapports officiels et discours politiques ne se laissaient pas énumérer les avantages de la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes, chiffrant les créations d'emplois et les points de croissance supplémentaires. Pas de chance: 1993 se révéla être une année de récession pour la France, la pire depuis la guerre. Surtout, ces études sont toujours calculées en moyenne, en oubliant les effets asymétriques de ces grands accords. D'ailleurs, certaines études sur le CETA parlent d'une destruction de plusieurs centaines de milliers d'emplois en Europe.

Avec l'ouverture à la concurrence canadienne sur le porc et le bœuf, les agriculteurs sont perdants.

La réalité est que les gagnants de cet accord seront les mêmes qui, depuis trente ans, bénéficient de la mondialisation en France, nommément les grands groupes, parce qu'ils ne devront plus s'allier avec leurs concurrents locaux pour décrocher les appels d'offres autour du transport ferroviaire ou du BTP. Les perdants seront ceux que le contexte actuel fragilise déjà, à commencer par les agriculteurs, avec l'ouverture à la concurrence canadienne sur le porc et le bœuf.

Outre cet impact asymétrique se poseront de nouveaux problèmes démocratiques: les Français, attachés à la qualité de leur alimentation, n'ont jamais été consultés sur la possibilité de voir demain des produits génétiquement modifiés ou traités avec des produits interdits en France concurrencer nos productions rendues de moins en moins compétitives, du fait de l'application de normes de qualité toujours plus nombreuses.

De plus, les différends sur l'application du Traité échapperont aux juridictions nationales, ce qui constitue un nouvel accroc à notre souveraineté. En effet le CETA institue une instance de règlement des différends investisseurs-États (ICS), c'est-à-dire que les entreprises feront juger leurs conflits par des avocats relabellisés «arbitres».

Voilà pourquoi nous nous opposons à la ratification du CETA.

Il faut utiliser ce privilège, qu'à un moment la Commission avait envisagé nous dénier, en prétendant que l'accord relevait de la seule compétence de l'UE. La France a en effet transféré par le TFUE des compétences exclusives à l'UE. Ainsi, lorsque l'UE négocie et conclut un accord international, elle dispose soit d'une compétence exclusive (article 3 du TFUE), soit d'une compétence partagée (article 4) avec les États membres qui implique, désormais, que les mesures relevant de la politique commerciale commune doivent être adoptées conjointement entre le Parlement européen et le Conseil européen (Consilium) selon le principe de la codécision. La Commission considère juridiquement comme exclusive la compétence pour négocier les accords y compris sur le volet controversé des investissements mais a finalement admis que certaines négociations puissent être mixtes pour des raisons «politiques». C'est le cas du CETA.

L'inefficacité démocratique vient des abandons progressifs de souveraineté.

90 % du contenu de l'accord avec le Canada concernent la compétence exclusive de l'Union européenne, et nous espérons qu'en cas de refus parlementaire, de bons juristes ne viendront pas prétendre que seul le volet optionnel lié aux compétences des États sera véritablement concerné par le vote des parlements nationaux.

Les Français doivent prendre conscience que l'inefficacité démocratique vient de ces abandons progressifs de souveraineté.

Les Républicains ne peuvent s'exonérer de leurs responsabilités concernant cette dérive fédéraliste de l'Union européenne: aucun député issu de nos rangs n'a voté contre.

En vue des futures élections européennes de 2019, il est nécessaire que la future liste des Républicains redonne toute sa place à cette sensibilité favorable à une Europe fondée sur la coopération d'États-nations, avec un point de vigilance particulière pour que la compétence de négociation et de ratification commerciale redevienne, pour l'avenir, soumise au vote des parlements nationaux.

Julien Aubert, *député du Vaucluse, président d'Oser la France (LR)*

Thibault Bazin, *député de Meurthe-et-Moselle, vice-président (LR)*

Bérengère Poletti, *députée des Ardennes, vice-présidente (LR)*

Stéphane Viry, *député des Vosges, vice-président (LR)*

René-Paul Savary, *sénateur de la Marne (LR)*

Bernard Fournier, *sénateur de la Loire (LR)*

Jean-Philippe Malle, *ancien député PS des Yvelines, vice-président*

Olivier Arsac, *adjoint au maire de Toulouse*

Bernard Carayon, *maire de Lavour, conseiller régional d'Occitanie (LR)*

Alexandre Rassaërt, *maire de Gisors, conseiller départemental de l'Eure (LR)*